

Journal de Roubaix

A. VINESTE
14, rue de Valenciennes, Lille
Chiffre d'affaires
Régime de publicité
JOYAUX
pour
CROQUIS DE HAUTEUR

Cinquante-deuxième année. — N° 62

Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX

VENDREDI 1^{er} MARS 1907

TARIF D'ABONNEMENTS
En France, le Nord et les Départements limitrophes, le port en sus.
En Belgique, le port en sus.
En Suisse, le port en sus.
En Italie, le port en sus.
En Espagne, le port en sus.
En Grèce, le port en sus.
En Turquie, le port en sus.
En Indes, le port en sus.
En Chine, le port en sus.
En Japon, le port en sus.
En Australie, le port en sus.
En Amérique, le port en sus.

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grand-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix : 71, Grand-Rue, 71
A Tourcoing : 5, rue Carnot, 5
A Lille : 14, rue de Valenciennes, 14
A Valenciennes : 14, rue de Valenciennes, 14
A Arras : 14, rue de Valenciennes, 14
A Douai : 14, rue de Valenciennes, 14
A Lille : 14, rue de Valenciennes, 14
A Valenciennes : 14, rue de Valenciennes, 14
A Arras : 14, rue de Valenciennes, 14
A Douai : 14, rue de Valenciennes, 14

HUIT PAGES 5 Centimes

DES IDÉES CLAIRES...

On dirait vraiment que plus une idée est simple et facile à saisir, plus une foule de gens s'obstinent à lui barrer la route. Mais les bons esprits doivent être plus inlassables que les sophistes et sur tous les points où le sectarisme s'efforce de porter la confusion ils apportent la lumière. Voici, par exemple, une bonne histoire qui fait pleurer de joie notre vieux ami Monsieur Homais. Catholiques, vous refusez de reconnaître comme orthodoxes ceux qui ne sont pas assez dociles pour suivre l'Eglise romaine dans ses prétentions. Républicains, nous vous reprochons puisque vous n'acceptez pas les principes qui nous sont chers.

Eh! bien, Monsieur Homais dit une solennelle bêtise; on sait du reste que c'est là sa manière à lui. Raisonnable, s'il vous plaît, avec cet excellent homme. Il faudrait peut-être définir les termes. Qu'est-ce qu'un républicain? C'est, si je ne m'abuse, un citoyen qui entre les différents régimes, préfère celui où le peuple se gouverne par lui-même ou par les représentants qu'il s'est librement choisis. Pour des raisons à moi connues, mais parfaitement réfléchies et très sérieuses, je considère la République comme le meilleur des gouvernements. Je suis donc républicain. — Pas du tout; vous n'acceptez pas les lois de la République, vous êtes un vil réactionnaire, un ennemi dangereux! — Ah! bah! vous me la baillez belle, je n'accepte pas les lois que vous avez fabriquées quand vous vous êtes imposés à la République; je n'accepte pas votre domination à la faveur du régime républicain. Ou plutôt, je suis plus républicain que vous; je reconnais au pays le droit de réformer ses premiers jugements, vous au contraire vous prétendez dominer à tout jamais. Personne, entendez-vous, personne n'a le droit de me fermer la porte de la République; elle est à moi comme à vous et le jour où j'aurai suffisamment éclairé mes concitoyens sur leurs vrais intérêts, quand je les aurai persuadés, la République sera plus à moi qu'à vous. Mais rassurez-vous cependant je vous laisserai encore le nom de Républicain.

Monsieur Homais est un homme de ressources. Il ne me poursuit pas sur le terrain de la République, mais très adroitement il m'attire sur celui de l'Eglise catholique.

Pour tant vous qui mettez tant de chaleur à réclamer votre place dans la République, vous prêchez assez facilement l'excommunication. — Pardon, c'est le Pape. — Soit, votre Pape est plus intraitable que tout notre bloc, et n'est pas catholique qui veut! — Monsieur Homais, vous êtes un sage.

Le Pape est intraitable. Mais laissez-moi vous dire que la religion n'est pas la politique. Les formes de gouvernement se succèdent et s'échangent de s'améliorer, on le prétend du moins; la religion est dogmatique, elle s'affirme immuable. Tout à l'heure vous m'avez permis de définir la République; laissez-moi définir la religion: c'est la soumission volontaire à un corps de doctrine, à des préceptes de morale. Voulez-vous être catholique? Voici les vérités qu'il faut croire, les observations qu'il faut pratiquer. Vous acceptez; entez. — Vous refusez; adieu, vous n'êtes pas ou vous n'êtes plus catholique. Mais me semble que c'est assez clairement raisonné. De grâce ne mêlons pas des choses qui doivent être distinctes. Vous parlez de liberté de conscience au nom de la République; vous avez raison. Vous affirmez que les questions religieuses doivent être séparées des questions politiques, je commence à être inquiet et je vous soupçonne d'arrière-pensées très fâcheuses pour ma liberté religieuse. Vous n'êtes pas encore assez républicain, mon cher Monsieur Homais, si le printemps venu, si votre estomac supporte le voyage, vous ferez sagement de passer l'Océan pour aller voir aux Etats-Unis comment on peut être à la fois un excellent catholique romain et un ferme républicain. — Mais je vois que mes raisons ne peuvent rien sur vous. Qui sait! l'opinion jugera mieux sans doute.

UN DRAME ÉPOUVANTABLE dans l'Hérault

Violents incidents à la Cour d'assises
Montpellier, 27 février. — Une affaire d'une gravité exceptionnelle est venue hier devant les assises de l'Hérault. Il s'agit du drame de Magalas qui eut dans toute la région le plus grand retentissement.

L'accusé est un nommé Joseph Laune, âgé de 40 ans, cultivateur, qui, pour assouvir une basse vengeance contre son patron, M. Roque, propriétaire à Magalas, se rendit hier lui, en compagnie d'un sieur Planès, par l'assassinat.

En l'absence de M. Roque, Planès, qui était armé d'un sabre-baïonnette, sur lequel étaient écrites ces mots: «Ni Dieu, ni maître!» étonna un parent de M. Roque, le jeune Gustave Thieulet, dix-sept ans, dont les intestins furent mis à nu. Mais, avant de mourir, Thieulet put faire feu sur Planès qui, mortellement atteint, ne tarda pas à succomber.

Laune pénétra alors dans la maison, et, froidement, tua à coups de fusil la mère de ce jeune homme.

A l'audience, l'accusé a eu une attitude déplorable. Il a déclaré ne regretter qu'une chose: ce n'est pas avoir tué son patron, qu'il a injurié et sur lequel il a voulu se précipiter lors de la déposition de ce témoin.

Les gendarmes ont dû se jeter littéralement sur lui pour le maîtriser.

Laune a continué à causer du scandale pendant toute la durée des débats et a demandé à être condamné à mort.

Le président des assises, s'étant trouvé indisposé, n'a pu continuer à présider, et l'affaire, dans ces conditions, a été renvoyée à une autre session.

LES TROUBLES DE RUSSIE

TENTATIVE CRIMINELLE CONTRE LE GRAND-DUC NICOLAS
Saint-Petersbourg, 27 février. — Le « Noveïe Vremia » rapporte que M. Migailowky, conducteur en chef des trains grands-ducaux a aperçu hier soir sur la ligne de Tsarskoïe-douco un individu qui plaçait une boîte sur un rail près du pavillon de la voie devant passer le grand-duc Nicolas, commandant en chef des troupes de la section militaire de Saint-Petersbourg, revenant, par chemin de fer, de Tsarskoïe-Selo.

Le conducteur a saisi l'individu par le bord de son vêtement, mais celui-ci s'est dégagé et couru dans un traineau que le cocher qui l'attendait a lancé à toute vitesse.

Le conducteur qui avait pour toute arme un revolver non chargé a crié vainement pour appeler du secours, l'endroit étant désert. Les autorités prévenues et accourues sur les lieux ont constaté que la voie contenait une bombe de 9 centimètres de long, sur six de large, munie de deux tuyaux en verre contenant chacun 8 tubes en cuivre, destinés à propager l'inflammation.

La bombe contenait trois livres et demi de ful-

APRÈS LA SÉPARATION

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS
Ou en est-on? — Contradictions. — Les courants politiques
Les actes des municipalités à propos des églises et des presbytères

Après les notes parues, dans la « Croix » d'une part et dans le « Temps » d'autre part, il paraissait acquis que le gouvernement ne répondrait pas à l'archevêque de Paris et que tous pourparlers étaient rompus.

Mais une note d'allure officielle parue dans le « Journal », disait mercredi :

« Contrairement à certaines informations parues dans divers journaux, il est exact que, suivant les instructions du ministre des cultes, le préfet de la Seine a fait connaître au cardinal Richard, archevêque de Paris, que le projet de contrat qu'il avait soumis n'était pas accepté par le gouvernement.

« M. de Selves a ajouté qu'il était disposé à examiner une nouvelle formule, si elle était conforme aux déclarations faites à la tribune par M. Briand. Il attend donc les propositions qu'on pourrait lui faire, mais il ne prendra pas lui-même l'initiative de négociations.

« Nous croyons savoir d'autre part qu'en ce qui concerne les propositions de la Seine, le gouvernement n'interviendra pas par une mesure générale. On estime que ces propositions peuvent être légitimes, même s'ils ne relèvent pas des clauses, exigées à Paris, concernant les congréganistes et les prières évangéliques.

« Pour les communes dans lesquelles aucun bail n'aura été consenti, le gouvernement se bornera à prendre des mesures pour que les églises restent ouvertes et toujours à la disposition des fidèles du culte catholique. Dans ce cas, les réparations restent à la charge des municipalités, mais elles ne sont pas obligatoires, quoique l'Etat puisse, au besoin, participer à la dépense.

« C'est dans ce but que le ministre des cultes se propose de créer une caisse centrale qui serait alimentée par le produit des contributions des communes de la loi de 1807 préservant l'attribution entière aux établissements communaux de bienfaisance.

D'autre part, l'Agence Fournier annonçait que M. Briand, ministre des Cultes, devait avoir, dans la journée, un entretien avec M. de Selves. Cette conversation, dit l'agence, aura pour objet des négociations qui avaient été engagées entre la préfecture de la Seine et l'archevêché de Paris.

Cependant, la « Liberté » écrivait dans la soirée :

« L'archevêché, on considère que les pourparlers sont définitivement rompus, et cette opinion est confirmée, non seulement par le silence du gouvernement, mais aussi par les dernières dépêches reçues de Rome et qui expliquent très nettement l'attitude nécessaire du Vatican.

La « Croix » de son côté, disait :

« Il est certain aujourd'hui que le préfet de la Seine ne fera aucune réponse à l'archevêché de Paris. Le tact avec lequel M. de Selves avait conduit les négociations ne permet pas de lui faire porter le poids de cette inconscience.

Explications proposées
Paris, 27 février. — Un homme politique qui aurait vu M. Briand dans la matinée et lui aurait demandé ce qu'il fallait penser des notes contradictoires parues dans la presse au sujet de l'attitude du gouvernement à l'égard du cardinal, assure que M. Briand a répondu :

« M. de Selves a dû certainement faire une communication à l'archevêché pour bonne raison que je n'en ai chargé.

D'autre part, un ministériel se disant informé a donné l'explication suivante qui est au moins subtile :

« Remarquez, disait-il, les termes employés par le Journal et le Préfet de la Seine à l'égard du cardinal Richard », il y a plusieurs façons de faire connaître quelque chose à quelqu'un. Les délégués de l'archevêché étaient depuis quelque temps en rapport avec les jours avec M. de Selves ou ses représentants. Il se peut que le refus des propositions de l'archevêché n'ait été porté à la connaissance du cardinal Richard que par un de ces derniers et c'est pourquoi, sans doute, l'archevêché déclare qu'il n'a pas reçu de communication parce qu'il n'y avait pas de communication écrite, tandis que M. Briand tient pour une communication définitive une simple communication verbale.

Les contrats en province
Paris, 27 février. — On affirme que le gouvernement n'avait pas l'intention d'annuler les contrats passés en province, tels que les contrats conformes au modèle de M. Klotz, par exemple, pas plus qu'un grand nombre de contrats, conclus sur les indications des évêques, contrats qui sont considérés par M. Briand, comme légaux.

Le gouvernement considérerait que les maires n'étaient nullement forcés d'insérer dans les contrats, les clauses relatives aux étrangers et aux anciens congréganistes, clauses qui, si elles ne sont pas obligatoires, pour les communes, le sont à ce qu'il prétend lorsque c'est l'Etat qui traite lui-même.

Les papiers de Mgr Montagnini
Rome, 27 février. — L'« Osservatore Romano » publia ce soir de source autorisée l'information suivante :

« Les prétendues révolutions d'un journal français,

UNE ÉCOLE INCENDIÉE en Amérique

Plus de 50 enfants brûlés vifs. — Sauvetage impossible. — Mort héroïque de la directrice.
Londres, 27 février. — Une dépêche de Montréal confirme la nouvelle du terrible incendie qui s'est déclaré à l'école protestante de Hochelaga. On assure que 40 enfants au moins auraient été brûlés vifs.

Leur mère, Mlle Maxwell, a été tuée. Les débris de sauvetage étaient défilés. Ainsi, les pauvres petites victimes ont été bloquées par le feu sans aucune possibilité d'échapper. Elles ont été étouffées par la fumée.

Avec un héroïsme admirable, la directrice de l'école Mlle Maxwell s'est sacrifiée en essayant de sauver quelques unes de ses élèves. Elle fit des efforts désespérés pour arracher aux flammes, les plus petites enfants, et partit dans une dernière tentative. Il y avait 250 enfants dans l'école au moment où le sinistre a éclaté.

On a retiré 50 cadavres
Londres, 27 février. — On câble d'Ottawa que le nombre des cadavres d'enfants retirés jusqu'à ce matin des débris de l'école incendiée de Hochelaga, est d'un cent cinquante.

Il se confirme que la directrice de cette école, Mlle Maxwell, fut tuée en essayant de sauver quelques unes de ses élèves. Elle fut étouffée par la fumée, à quelque pas d'une grande baie vitrée qu'elle voulait probablement ouvrir.

Un grand nombre d'enfants victimes de l'incendie périrent asphyxiés comme leur directrice.

On croit qu'il reste encore quelques cadavres sous les débris.

Des scènes d'effrayant désespoir continuent à se produire lorsque les parents reconnaissent les corps de leurs enfants morts.

LA LANGUE FRANÇAISE au Canada

Madrid, 27 février. — D'après une dépêche de la Havane, le journal « Diario de la Marina » aurait confirmé les déclarations du « New-York Herald » que les parlementaires américains, auxquels M. Estrada Palma aurait remis une somme de 37 millions de dollars en août, pour amener les Etats-Unis à déclarer la guerre à l'Espagne.

La langue française au Canada
Londres, 27 février. — Une dépêche Reuter, d'Ottawa, qui publie les journaux du matin, annonce que, à la Chambre des communes canadienne, M. Laurier a présenté au jour d'aujourd'hui un projet de loi relatif à la langue française en Ontario, pour les écoles des communes et les affaires postales. M. Laurier déclara que la langue française se trouvait dans une situation favorable au Canada. Le débat a été ajourné.

La guerre entre le Honduras et le Nicaragua
Londres, 27 février. — Un télégramme de Washington au Times :

« Le ministre du Nicaragua s'est rendu hier au département d'Etat et sa visite a eu pour résultat que la réunion de la conférence d'arbitrage a été décidée.

« Cette conférence ne réunira à Washington, sous les auspices des Etats-Unis et du Mexique. »

LES BLESSÉS DU « KABYLE »

Etat satisfaisant
Toulon, 27 février. — Le préfet maritime vient de recevoir une dépêche lui annonçant que tous les blessés dans l'accident du « Kabyle » sont dans un état très satisfaisant.

Blessés ont passé une nuit relativement bonne. Le quartier-maître Loisel, qui est le plus grièvement atteint, est toujours dans un état très grave, et on ne peut encore se prononcer sur la gravité des brûlures intenses provoquées par l'absorption de vapeur.

CHOSSES ET AUTRES

Madame suprême au domestique en train de goûter la sauce avec son doigt.
— Ce n'est pas propre, Adèle, ce que vous faites là!
— Madame ne voudrait-elle pas de même pas que je saisisse une cuiller pour lui en donner?

Interview de Mme Duffaut, l'une des femmes cochées à Paris:
— Elles-vous satisfaites de vos premières parties?
— Oh! oui. Maintenant, mon stage est fait.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

UN NOUVEAU DEBAT
Les radicaux débattent sérieusement
Paris, 27 février. — Depuis plusieurs jours, on parle avec certain mystère à la Chambre des surprises possibles que pourrait ménager le prochain débat, sur l'application de la loi relative au repos hebdomadaire, que soulevèrent vendredi prochain les interpellations de MM. Georges Berry, Puech, Engard et Lafferre.

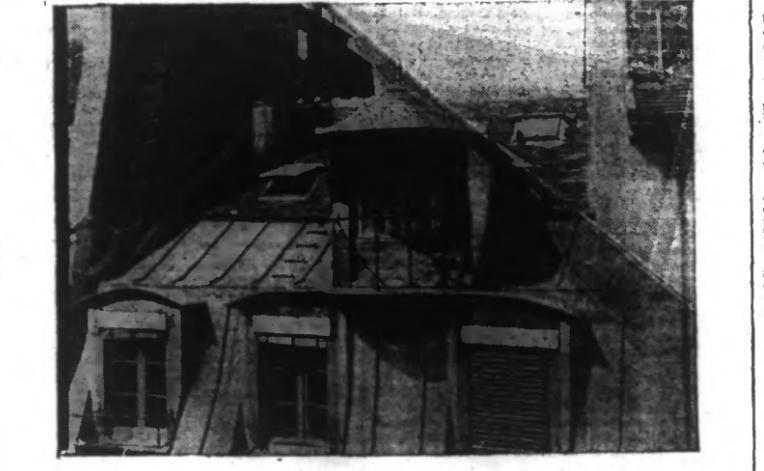
Ce qui fait l'intérêt de la question, c'est que le grand parti radical est favorable à de nombreuses dérogations à la loi, tandis que les socialistes unifiés, suivis d'une forte fraction de l'extrême-gauche, veulent dans l'ordre de ces dérogations un commencement de l'abrogation de la loi et font s'opposer à tout renouveau de la loi.

On n'a pas oublié la violente altercation qui se produisit il y a deux mois entre MM. Jaurès et Manjan à ce sujet et devant le Bloc en deux parties égales, tout en mettant sur les charbons le ministre du Travail qui parut un instant perplexé sur le parti à prendre. C'est cette perplexité dont tirèrent bon parti à ce moment, les radicaux dissidents, qui leur a sans doute suggéré d'écarter les conséquences d'une nouvelle discussion sur le repos hebdomadaire, pour faire pièce au Cabinet.

Le groupe radical a délibéré hier sur ce sujet assez mystérieusement. On prête à M. Puech le projet de prononcer un discours important. La gauche radicale-socialiste s'est aussi occupée de la question. Elle s'est prononcée pour le maintien de la loi et, hostile au repos par lui-même, elle n'accepterait de dérogations à la loi que pour les bouchers.

Il semble bien, sans qu'on puisse en préciser, que tout un parti nombreux est prêt, dans le bloc, à chercher noise à M. Vissani, si comme l'espère le ministre du Travail et le gouvernement se solidariserait à faire le jeu des collectivistes. On espérait que le gouvernement pourrait, à la faveur d'incidents, se trouver mal engagé sur cette question. En tous cas, le débat paraît devoir

A L'OCCASION DU 105^e ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE VICTOR HUGO



LA MANSARDE DE VICTOR HUGO

Paris, 27 février. — Nous avons signalé, au mois d'août dernier, la découverte faite dans une rue du vieux Paris d'une mansarde qui fut habitée par Victor Hugo, pendant quelques mois de l'année 1801.

Le président des « Hugobiles », M. Olivier de Gourouff et M. Louis Koch, le conservateur du musée Victor-Hugo, visitèrent la mansarde du 30 de la rue du Dragon, et acquirent la certitude que ce grand poète y avait logé au temps de sa jeunesse.

BULLETIN

27 février.
Les négociations entre l'archevêché de Paris et M. de Selves sont-elles rompues? Les nouvelles les plus contradictoires courent à ce sujet. Il semble bien difficile de se prononcer encore.

De violents incidents se sont produits à la Cour d'Assises de l'Hérault, où l'on jugait un fermier accusé d'un crime épouvantable.

Une tentative criminelle a eu lieu, en Russie, contre le grand-duc Nicolas.

L'incendie qui s'est produit dans une école, près de Montréal a fait une cinquantaine de victimes. La directrice est morte en essayant de sauver ses élèves.

INFORMATIONS

Le projet sur les Sociétés
Paris, 27 février. — La Commission de la réforme judiciaire au Palais-Bourbon a examiné les amendements proposés au projet de loi relatif aux sociétés, présenté par M. Chastenet.

Elle a notamment adopté l'amendement de M. Ayard en vertu duquel les parts de fondateurs ou honoraires ne pourront être négociées que deux ans après la constitution de la société.

La Commission a repoussé l'amendement de M. Thiery tendant à restituer aux notaires le droit qui leur est enlevé par le projet de recevoir l'acte de déclaration de souscription de capital et de versement.

Le dépôt sera fait au greffe du Tribunal de commerce.

La commission des Jeux
Paris, 27 février. — La Commission des jeux a entendu, cet après-midi, M. Clémenceau, qui lui a apporté l'avis du gouvernement sur la proposition de loi dont il est le rapporteur.

Le président du Conseil accepte en principe la réglementation proposée; il ne fait que des réserves que son dessein de préciser, notamment sur le quantum de prélèvement.

Le projet d'impôt sur le revenu
Paris, 27 février. — La Commission de législation fiscale de la Chambre a continué aujourd'hui la discussion de la loi sur l'impôt sur le revenu.

DANS LE NORD

A HAUBOURDIN
Le maire, d'Haubourdin, M. Potié, vient de faire voter par son conseil municipal la désaffectation du presbytère qui servira désormais d'école.

A SECLIN
Le conseil municipal de Seclin, dans sa séance de vendredi, a étudié la question du bail du presbytère. Vu le mauvais état des locaux du presbytère et attendu que la ville est obligée de faire une emprise importante sur le jardin de cet immeuble pour la construction d'un dépôt de pompes à incendie, le conseil autorisa le maire à passer un bail de dix-huit ans avec M. Halle, curé-doyen de Seclin, pour le presbytère et la maison vicariale. Le prix de location est fixé à 550 francs par an pour le presbytère et à 200 francs pour la maison vicariale.

LES MUNICIPALITÉS ET LES CONTRATS

Albi, 27 février. — Les municipalités de Réaumont, Ruffiac et Carlus, n'ont pas voulu accéder les baux des presbytères aux curés qui ont été mis en demeure de quitter les immeubles. Il en a été de même à Pompignan dans la Lozère.

D'autre part, un télégramme de Montpellier qu'à Nefles, près de Béziers, le Conseil municipal a refusé de louer l'église au prétexte que le curé ne lui convenait pas. Il a même fait apposer sur la porte de l'église qui vient d'être fermée, une affiche où il cherche à justifier la mesure prise.

Par contre, le Conseil municipal de Sainte-Savine dans l'Aube, saisi d'une demande de location de l'église, par le curé, a pris la résolution suivante: il n'y a pas lieu d'étudier actuellement la demande du locataire, le maire, pourra, par arrêté reconnaître au desservant dans l'église, le droit gratuit d'administration, de garde de police, dans les conditions actuelles avec la faculté de pourvoir à ses frais au menu entretien.

LES MUNICIPALITÉS ET LES CONTRATS

Albi, 27 février. — Les municipalités de Réaumont, Ruffiac et Carlus, n'ont pas voulu accéder les baux des presbytères aux curés qui ont été mis en demeure de quitter les immeubles. Il en a été de même à Pompignan dans la Lozère.

D'autre part, un télégramme de Montpellier qu'à Nefles, près de Béziers, le Conseil municipal a refusé de louer l'église au prétexte que le curé ne lui convenait pas. Il a même fait apposer sur la porte de l'église qui vient d'être fermée, une affiche où il cherche à justifier la mesure prise.

Par contre, le Conseil municipal de Sainte-Savine dans l'Aube, saisi d'une demande de location de l'église, par le curé, a pris la résolution suivante: il n'y a pas lieu d'étudier actuellement la demande du locataire, le maire, pourra, par arrêté reconnaître au desservant dans l'église, le droit gratuit d'administration, de garde de police, dans les conditions actuelles avec la faculté de pourvoir à ses frais au menu entretien.